



**ARRETE N° 2026-271**  
**SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**Réparation GC Orange**  
**Rue de la République, entrée Parking Rottier**  
**Jeudi 2 Avril 2026**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
**VU** la demande de la Société TELEC SERVICE SARL – 553 Route de Saint Jean – 76170 MELEMARE, de réglementer la circulation et le stationnement, afin de procéder à une réparation GC Orange, Rue de la République à l'entrée du Parking Rottier, Jeudi 2 Avril 2026, de 8h00 à 18h00,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : La Société TELEC SERVICE SARL est autorisée à réglementer la circulation et le stationnement, afin de procéder à une réparation GC Orange, Rue de la République à l'entrée du Parking Rottier, JEUDI 2 AVRIL 2026, de 8h00 à 18h00.

**ARTICLE 2** : La chaussée sera rétrécie et l'accès au Parking Rottier maintenu, à la date citée dans l'Article 1, afin que la Société procède à l'intervention.  
**Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.**

**ARTICLE 3** : Un périmètre de sécurité sera mis en place par l'Entreprise intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre l'intervention et d'assurer la sécurité des personnes.

**ARTICLE 4** : Une signalisation réglementaire, avec affichage du présent Arrêté, sera mise en place par la Société intervenante.

**ARTICLE 5** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 19 Mars 2026  
Le Maire,  
Michel LAMARRE

